

Refus de participer aux animations pédagogiques par rapport aux sanctions envers les directeurs

SUD éducation Loiret (<http://www.sudeducot.com/>)

Février 2007

Motion direction d'école – Animation pédagogique

Le mouvement de blocage administratif a commencé il y a plusieurs années.

Les tâches des directrices et des directeurs d'école se sont considérablement accrues ces dernières années.

Le métier s'est considérablement complexifié : relation avec les parents, mise en place des PPRE, projet pédagogique, PPMS, responsabilité, tâches administratives et pédagogiques...

A ce jour, aucune solution acceptable pour régler la question de la direction des écoles et de leur fonctionnement ne nous a été proposée. La question des décharges est importante pour le fonctionnement des écoles. Les directrices, les directeurs et les équipes en ont besoin, comme d'une revalorisation financière, pour effectuer leurs multiples missions.

Bien au contraire, le ministre a décidé de recourir à des sanctions pour absence de service fait. Nous rappelons que, bien qu'en grève administrative, les directeurs effectuent toutes leurs missions. Ceux-ci soulignent au quotidien leur engagement et leur sens du service public.

Le travail de direction d'école est reconnu par l'ensemble des parents d'élèves et des élus.

Nos écoles fonctionnent en dépit du manque de temps et de moyens, de la surcharge de travail des directeurs et de leurs adjoints. Ces sanctions sont inacceptables. Ce n'est pas par le mépris, l'autoritarisme que l'on fera reculer leur détermination.

Afin de protester contre cette mesure inique, nous ne participerons pas à cette animation pédagogique. Nous resterons donc dans notre école, et nous invitons l'ensemble de la profession à soutenir notre action, en signant massivement cette motion.